

## VILLE DE LA CLAYETTE

### Compte-rendu du Conseil municipal du 5 octobre 2017

Etaient présents : M. le Maire - M. Pierre BODET - M. Grégory VAIZAND - Mme Sylvie DELANGLE - M. Jean-Louis BAILLY - M. Marc GARMIER (20h15) - M. Marc DUPERRAY - Mme Danièle THEVENET -- Mme Marion GODARD-PERRIN - M. Daniel VIODRIN - Mme Sylviane LIARD - Mme Valérie MICHEL - Mme Marie-Agnès JAMES-DURY - M. Guy PREVOST- Mme Véronique CHALTON

Absents excusés : Mme Liliane DUCOURET représentée par Jean-Louis BAILLY  
M. André COLLANGES représenté par Daniel LAROCHE  
Mme Eliane PLASSARD représentée par Pierre BODET  
Mme Elodie TAILHARDAT représentée par Valérie MICHEL

#### Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Valérie MICHEL est désignée secrétaire de séance.

#### Approbation du compte-rendu de la séance du 19 juillet 2017

Le compte-rendu de la séance du 19 juillet 2017 est adopté à l'unanimité.

#### Compte-rendu des décisions prises par le Maire

2017/41 Signature d'un contrat pour l'installation d'un système de contrôle des accès à l'école Lamartine avec la société CONECT, pour un montant HT de 2 161.68 €.

2017/42 Signature d'un contrat pour le remplacement de branchements d'eaux usées rue Faisant avec la société VEOLIA, pour un montant HT de 1 282.06 €.

2017/43 Signature d'un contrat pour l'installation d'une alarme incendie à la Mairie avec la société CONECT, pour un montant HT de 1 515.29 €.

#### Services publics de l'eau et assainissement collectif

##### Rapport annuel du Maire sur la délégation de service public

Le maire invite le Conseil municipal à prendre acte des rapports transmis par la société VEOLIA EAU pour la délégation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour l'année 2016.

Il indique que le nouveau contrat avec Véolia a fait baisser le prix de l'eau d'environ 0,06 cts.

Guy Prévost demande si la commune de Baudemont dont une partie de l'assainissement est dans le contrat de La Clayette paye sa part. Non, la commune ne paye pas sa part. Malgré de multiples discussions, le conseil municipal baudemontois n'est pas d'accord sur le montant réclamé et refuse de payer. Daniel Laroche souligne que pour les contraindre, il faudrait aller au tribunal administratif. Marc Garmier demande s'il existe un médiateur pour gérer les désaccords entre les collectivités territoriales.

Personne ne tient à entrer dans ces procédures. Le montant à récupérer semble peu élevé et dans 3 ans la CC récupère la compétence « Eau ».

M. Prévost trouve que le rapport de Véolia manque de précisions.

---

## Rapport sur le prix et la qualité des services année 2016

Après présentation de ces rapports et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention :

- **Adopte** les rapports sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et d'eau potable
- **Décide** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **Décide** de mettre en ligne les rapports et les délibérations sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- **Décide** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

## Intercommunalité

---

### Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges (CLECT)

Marc Garmier a une question concernant la bibliothèque, dont la gestion devient communautaire. Qu'en est-il des bâtiments et charges afférentes ?

Etant donné que le bâtiment abrite également l'école maternelle, il reste la propriété de la commune de La Clayette. Il est mis à disposition de la communauté de communes à titre onéreux. Les frais de fonctionnement de la bibliothèque ainsi que les charges de personnels sont transférés à la communauté de communes.

Les compteurs étant communs à l'école et à la bibliothèque, les frais de viabilisation seront pris en charge par la commune de La Clayette et la CC.

Il faudrait ajouter sur la convention à qui incombe l'entretien du bâtiment.

Guy Prévost s'oppose au vote de ce rapport au prétexte qu'il n'a pas été soumis à la commission finances de la CC.

Grégory VAIZAND et Daniel LAROCHE lui rappellent que ce n'est pas du domaine de la CC. Le rapport doit être approuvé par l'ensemble des conseils municipaux des communes de la CC pour que les communes puissent percevoir les montants de compensation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 16 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre :

- **approuve** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 11 septembre 2017, ci-annexé.

### Approbation du montant définitif de l'attribution de compensation versée à la Commune

Le montant définitif de l'attribution de compensation est de 536 525 €.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le montant d'attribution de compensation déterminé par la CLECT entre la Communauté de communes et la commune de LA CLAYETTE
- impute l'attribution de 536 525 € à percevoir par la commune, en recette au budget 2017 :
  1. Chapitre 73 : impôts et taxes
  2. Article 7321 : attribution de compensation

### Modification des statuts de la CCLCCB

Ce point est ajourné.

### Rapport annuel des services de la CCPC et de la CCSB

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel 2016 des services de la CCPC et de la CCSB.

### Aménagement de la zone Sunnyland / des Tanneries - Convention de groupement de commandes avec la CCLCCB pour l'étude préalable d'aménagement et d'urbanisme de l'entrée sud de la Commune de LA CLAYETTE

Sunnyland a été racheté par la CC qui se charge de démolir les bâtiments et de faire une plateforme. Des entreprises ont déjà fait connaître leur intérêt pour s'y installer. Il faut cependant réaliser un aménagement concerté de ce lieu qui peut devenir un axe intéressant reliant la gare - qu'il faudra mettre en valeur après les travaux de réfection des voies - au centre ville.

Marc Garmier indique qu'il faut peut être également envisagé d'augmenter le nombre des places de parking autour de la gare d'ici 3 ou 4 ans.

Il convient donc d'engager une étude préalable d'aménagement et d'urbanisme de l'entrée Sud de la Commune de La Clayette, portée conjointement par la Communauté de Communes La Clayette Chauffailles en Brionnais et la Commune de La Clayette, dans le cadre d'un groupement de commandes.

Cette étude devrait coûter au plus 24000 €, répartis également entre la CC et la commune de La Clayette. Des subventions peuvent être sollicitées pour la financer.

Guy Prévost ne comprend pas pour quelles raisons Mme Bignon, Présidente de la CC est coordonnateur de la commande de cette étude. Il estime que ce devrait être le Maire de La Clayette.

Il s'agit de raisons financières. Le SYMISOA, engagé dans l'aménagement et la mise en valeur de l'étang des tanneries, donne plus de subvention lorsqu'il s'agit d'une communauté de communes.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à 17 voix pour et 2 abstentions décide de :

- adhérer à un groupement de commandes portant sur un marché d'étude préalable d'aménagement et d'urbanisme de l'entrée sud de la Commune de LA CLAYETTE ;
- approuver le projet de convention constitutive du groupement de commandes tel qu'il est annexé à la délibération ;
- accepter que la CCLCCB soit le coordonnateur du groupement ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer la-dite convention ;

### Quartier Livres Bibliothèques - Information sur le transfert de compétences à la CCLCCB

Le réseau médiathèque intercommunal, suite à la fusion, correspond à celui qui existait sur le territoire de la communauté de communes Sud Brionnais.

La bibliothèque Quartier Livres, aujourd'hui municipale, deviendra d'intérêt communautaire au 1er janvier 2018. Les charges et produits afférents à sa gestion ont été transmis par la commune à la communauté de communes et analysés par la CLECT dans son rapport en date du 11 septembre 2011 (voir annexe 8)

Le conseil communautaire a délibéré le 26 septembre et a défini l'intérêt communautaire pour la compétence transférée par les communes membres « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire » comme suit :

Le réseau médiathèque d'intérêt communautaire comprend :

- La médiathèque Quai des mots
- Le relais de lecture d'Anglure-sous-Dun
- Le relais de lecture de Coublanc
- Le relais de lecture de Saint-Igny-de-Roche
- Le relais de lecture de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
- Le relais de lecture de Tancon
- **La bibliothèque Quartier Livres**
- Le relais de lecture de Gibles

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les agents de la bibliothèque seront donc transférés à la CCLCCB (cf modification du tableau des effectifs ci-dessous, pour une durée de un mois et demi).

A Chauffailles, la médiathèque fonctionne avec 3 postes de catégorie B et 1 poste de catégorie A. Le fonctionnement de la bibliothèque de La Clayette repose sur une équipe de bénévoles encadrés par un personnel de catégorie C et une contractuelle, actuellement en CDD jusqu'au 31/12/2017. Il est proposé de transformer cet emploi de contractuel en poste de titulaire adjoint du patrimoine à compter du 15/11/17.

Les bénévoles de la bibliothèque de La Clayette souhaitent que la responsable actuelle de la bibliothèque continue d'occuper ses fonctions de responsable.

Lors d'une prochaine séance, sera soumis au conseil municipal le projet de convention de mise à disposition des locaux à la CCLCCB : la bibliothèque et l'école maternelle étant situés dans le même bâtiment, avec des compteurs communs, la Commune refacturera les charges à la CCLCCB, selon une clé de répartition à définir.

*Quartier Livres Bibliothèque - Modification du tableau des effectifs*

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal est invité à modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

<b>Grade de recrutement</b>	<b>Service</b>	<b>Temps de travail</b>	<b>Date d'effet</b>
Adjoint du patrimoine	Quartier Livres Bibliothèque	Temps complet	15/11/2017

L'échelonnement indiciaire et la durée de carrière de ces emplois sont fixés conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en voir délibéré, et à l'unanimité :

- autorise la modification du tableau des effectifs du personnel communal

## Activités périscolaires - Convention avec l'AISL - Centre de loisirs de COLOMBIER EN BRIONNAIS

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le bilan 2016-2017, et les prévisions 2017-2018, concernant les nouveaux rythmes scolaires.

Toujours une grande satisfaction de tous les acteurs de ce dispositif. Toutefois, se pose la question de sa reconduction à l'identique pour la rentrée 2018-2019. En effet, la plupart des communes environnantes ont fait le choix de revenir à la semaine de 4 jours. Des discussions sont en cours pour tendre vers une harmonisation des rythmes scolaires.

Pour cette année scolaire 2017-2018, la convention avec l'AIS prévoit le versement de 20370 €, dont 11800 € ont été versés en septembre 2017. Le solde sera versé en janvier 2018.

On ne sait pas si la subvention de l'Etat d'e 50 € par élève sera versée cette année.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ces membres, décide de :

- fixer le montant de la subvention de fonctionnement, pour l'année scolaire 2017/2018, pour l'organisation des nouveaux rythmes scolaires, à 20 370 € ;
- dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 et seront inscrits au budget 2018 ;
- dire que cette subvention a fait l'objet d'un versement d'acompte de 11 800 € en septembre 2017 ;
- dire que le solde de 8 570 € sera versé en janvier 2018 ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention et tous documents afférents.

## Recensement 2018

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le prochain recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018, nécessitant le recrutement temporaire d'agents recenseurs.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de :

- embaucher 4 vacataires du 2 janvier au 18 février 2018, pour exécuter l'activité du recensement ;
- fixer la rémunération à 1 100 € bruts par agent ;
- budgétiser les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des 4 vacataires. Ils seront inscrits au budget, chapitre 12, article 6413.

## Adhésion à l'Association de DEveloppement de la Ligne Ferroviaire Paray/Lyon (ADELIFPALY) et désignation d'un représentant pour la Commune

L'association ADELIFPALY (Association de DEveloppement de la LIgne Ferroviaire PAray/LYon) a pour objet :

- de développer la ligne ferroviaire Paray-le-Monial/Lyon,
- d'assurer la représentation des usagers des transports de cette ligne auprès des entreprises de transport public, des pouvoirs publics, des collectivités territoriales, des médias et de tous les organismes publics ou privés,
- de participer à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des transports publics,
- de favoriser un aménagement équilibré du territoire et un développement durable, protéger l'environnement local et global, améliorer le cadre de vie et le paysage urbain, suburbain et naturel, réduire les gaspillages économiques liés aux déplacements sur le secteur allant de Paray-le-Monial à Lyon,
- de prendre part au débat public sur la politique des transports,

- d'organiser toute manifestation, élaborer et diffuser tout support d'information relatif aux activités et aux objectifs de l'association.

Le montant de l'adhésion à cette association s'élève à 5 €.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- décide de l'adhésion de la Commune de LA CLAYETTE à l'Association de Développement de la Ligne Ferroviaire Paray/Lyon (ADELIPALY),
- prend acte du fait que les crédits nécessaires, correspondant au coût de la cotisation pour l'année 2017, soit 5 €, sont inscrits au Budget Primitif 2017, en section de fonctionnement, au compte 6281,
- désigne Mme Danièle THEVENET comme représentant pour participer aux réunions de l'association,
- autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

### **Occupation du domaine public - Terrasses - Modification de la période d'autorisation d'implantation**

En 2014, le conseil municipal avait fixé la période d'implantation des terrasses comme suit : *application des tarifs du week-end de Pâques au week-end de Toussaint inclus, les établissements étant autorisés, pour la période allant du week-end de Toussaint au week-end de Pâques, à laisser 4 tables maximum accolées à leur établissement, sous réserve de ne pas gêner la circulation des piétons.*

Jean-Louis BAILLY indique qu'un dossier de sécurisation est en cours pour la terrasse du restaurant « Les framboises ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

- modifier la période de référence comme suit : *application des tarifs du 1<sup>er</sup> mars au week-end suivant la Toussaint inclus, les établissements étant autorisés, pour la période allant du week-end suivant la Toussaint au 1<sup>er</sup> mars à laisser 4 tables maximum accolées à leur établissement, sous réserve de ne pas gêner la circulation des piétons.*

### **Questions diverses**

#### **Daniel VIODRIN**

- signale la présence d'une fuite d'eau au camping qui impacte les installations au terrain de foot.

#### **Sylviane LIARD**

- indique que rue de l'hôpital une barrière en bois est pourrie et donc dangereuse car elle donne sur un important dénivelé

#### **Valérie MICHEL**

- sollicite la gratuité de la location de la salle des fêtes pour l'association ASSOLAMARTINE pour le week-end du 18 et 19 novembre
- sollicite la gratuité de la location de la salle des fêtes pour l'association « Clé de sol » pour son audition du 17/12/17.

REFUS

### Véronique CHALTON

- indique qu'elle a fait faire des devis par des professionnels pour la réfection de la rambarde de la Promenade
- signale que les abreuvoirs de l'étang sont très sales
- signale que les containers poubelles n'ont pas été nettoyés de l'été

### Guy PREVOST

- demande si le maire est au courant qu'un immeuble des minimes qui n'a pas été rénové va être détruit.

Oui mais cet immeuble appartient à une société privée.

- Indique qu'il faudrait diminuer l'éclairage le soir à l'hôpital. Le maire répond que la gestion de l'hôpital n'est pas du ressort de la commune.
- Propose d'organiser un forum des associations

### Jean-Louis BAILLY

- fait un point sur les travaux signale que le cimetière peut devenir trop petit et qu'il faudrait peut-être prévoir un achat de terrain pour son extension
  - fait le point sur les travaux :
- \* le renouvellement de l'éclairage public. La 1ère tranche est terminée. Les études préalables à la seconde tranche ont débuté.
  - \* les travaux d'isolation à l'ancienne gendarmerie sont terminés.
  - \* le programme de travaux voirie et infrastructures est bouclé pour cette année 2017
    - Indique que la prochaine commission travaux se tiendra le 19 octobre à 14h avec à l'ordre du jour :
  - \* la sécurisation de la terrasse du restaurant « Les framboises »
  - \* la suppression de certaines places de parking
  - \* le projet proposé par Véronique CHALTON pour la rambarde

### Grégory VAIZAND

- rappelle que le 20 octobre le comité de jumelage et l'association St Rock organisent leur Oktoberfest
- indique que le miroir rue de l'hôpital est régulièrement embué.

### Sylvie DELANGLE

- donne lecture des chiffres de fréquentation du camping pour cette saison. Une évolution moyenne de 15%. 10% de nuitées en plus et 20% d'augmentation en nombre de personnes.

### Pierre BODET-DESBOT

- indique qu'il faudrait refaire le marquage au sol devant la mairie
- fait part d'une réunion de l'Agence du patrimoine à laquelle il a assisté. Il existe des brigades vertes susceptibles de faire des travaux d'entretien espaces verts dans les communes
- indique que les marches de l'escalier conduisant à la Chapelle St Avoye ont été refaites
- fait part d'une décision du conseil d'adjoint de déplacer les bals au Pré de la piste
- indique que le spectacle de présentation de la saison culturelle s'est très bien passé
- donne le nombre de personnes ayant fréquenté les expositions à l'espace St Avoye : 2000.

Prochaine réunion de conseil A FIXER

Séance levée à 22h50